

- Périmètre d'attractivité de la "PVR".
 - Champ d'application de la "PVR".
 - Terrains ne bénéficiant pas des travaux effectués -> Exclus.
- Zone 1 : Fort talus et présence du pipeline
Zone 2 : Pipeline (bande de 10m de chaque côté)

Surface du champ d'application de la P.V.R : 11 360 m²

